

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 20 OCTOBRE 2017 DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement s'est réuni le 20 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement.

Membres présents :

- Monsieur Emmanuel CALDAGUÈS, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Madame Marie-Françoise AUFRÈRE, Administrateur,
- Madame Michèle HAEGY, Administrateur,
- Madame Monique BOERLEN, Administrateur,
- Monsieur Alain LE GARREC, Administrateur,
- Madame Anne MERZAGORA, Administrateur.

Membres excusés :

- Madame Martine FIGUEROA, Adjointe au Maire,
- Mme Catherine TRONCA, Conseillère d'arrondissement, donne pouvoir à Monsieur LE GARREC,
- Monsieur Jean-François FORLANI, Administrateur,
- Monsieur Sylvain MAILLARD, Député de Paris,
- Monsieur Pierre PALENCIANO, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Monsieur Franck BOUNIOL, Administrateur.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 14h45.

Avant de commencer, Monsieur LEGARET demande si les membres du Comité acceptent d'étudier le projet de délibération qui leur est proposé en ordre du jour complémentaire. Ce point ne soulève pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

Monsieur LEGARET demande aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2) Décision modificative n°1

Cette délibération a pour objet d'effectuer quelques ajustements sur les chapitres 12, 65 et 67 de la section de fonctionnement du Budget primitif 2017 pour un montant total de 3 025,30€. Il s'agit d'abonder les comptes 6413 (Personnel non titulaire) de 2 500€, le compte 6541 (Créances admises en non-valeurs) de 500€ (cf. la délibération 2017-10-15) et le compte 673 (Titres annulés sur créances antérieures) de 25,30€ pour prendre en compte des annulations imprévues

Adoptée à l'unanimité

3) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Il s'agit d'admettre en non valeurs des créances effacées par décision de justice dans le cadre de dossier de surendettement. Le montant total s'élève à 4 810,75€. Cette somme concerne les exercices 2009 à 2015.

Adoptée à l'unanimité

4) Fixation de la cotisation 2018

Selon l'article 4-4 des statuts de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement, la cotisation annuelle doit être fixée chaque année par une délibération du Comité de gestion. Il est proposé au Comité de maintenir cette cotisation à 10€ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

5) Budget primitif 2017, délibération rectificative n°2

Cette délibération est rendue nécessaire pour rectifier le tableau joint en annexe du budget primitif 2017. Dans la partie « *vue d'ensemble par nature* », en section d'investissement, le chapitre 40 (amortissements des immobilisations) s'élève à 13 658,90€ et non 13 658,18€, le total de cette section s'élève donc à 109 500,60€

Adoptée à l'unanimité

Pour finir, Madame AZRIA explique que, dans le cadre de la délibération fixant les nouvelles modalités de conventionnement et de financement par la Ville des Caisses des écoles, il lui a été demandé de présenter un projet de Budget Primitif et une demande de subvention, ainsi qu'un projet de convention dès ce mois d'octobre. Bien entendu, ceux-ci ne seront définitifs que lorsqu'ils auront été présentés et validés par le présent Comité.

Monsieur le Maire souhaite aborder la question de la fusion des arrondissements du centre et de celle, qui en découle, de la fusion des Caisses. Il explique que la proposition lui a été faite de lancer un marché de restauration en commun avec le 3^{ème} arrondissement pour bénéficier d'économies d'échelle. Il a répondu positivement au Comité des arrondissements du Centre sous réserve que le 1^{er} garde la maîtrise du cahier des charges jusqu'à la fusion.

Monsieur LE GARREC demande à ce sujet, si la salle des mariages de la Mairie du 1^{er} sera suffisamment grande pour l'accueil de la prochaine réunion de ce Comité des arrondissements du Centre. Il propose de profiter du droit de tirage de la Mairie du 1^{er} sur les salles du Forum des Images. Monsieur LEGARET se renseignera.

La séance est levée à 15h45.

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Président du Comité de Gestion

Jean-François LEGARET